

Bachelier en gestion hôtelière orientation : management

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Application tableur (excel) à la gestion hôtelière

Code	ECHG1B11APT	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Chloé LEMAIRE (chloe.lemaire@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette AA a pour but de renforcer les connaissances de l'outil de gestion que représente le logiciel excel. Tant d'un point de vue technique, que d'un point de vue pratique et analyse qui sont nécessaires pour construire des tableaux qui seront une valeur ajoutée certaine et un atout pour un gestionnaire hôtelier.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe, dans le respect de la culture de l'entreprise
 - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
 - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
 - 1.5 Développer la polyvalence et l'esprit d'entreprendre afin de gérer des projets complexes, de proposer des solutions innovantes et de les accompagner
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.3 Présenter et défendre les données et rapports d'activités relatifs à la situation de l'entreprise
 - 2.8 Utiliser les outils de création et de communication adaptés aux objectifs et interlocuteurs
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à la gestion hôtelière**
 - 3.3 Mettre en place et utiliser les outils de gestion comptable et financière de son entreprise
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.2 Adapter, concevoir et exploiter des indicateurs de tendances liés à son activité

Acquis d'apprentissage visés

A la fin de cette AA, l'étudiant sera capable de créer un fichier de contrôle de gestion simple (mercuriale, inventaire, fiche technique et de stock...) et de l'alimenter afin d'en faire un support dans sa future gestion quotidienne.

Il sera également capable d'extraire un certain nombre de données statistiques et d'indicateurs d'activités d'un fichier de réservation de chambres construit sur Excel.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Vérification des bases acquises (somme, somme si, nbval etc...)

Trier les données

Problématiser un cas pratique, en déduire un tableau de gestion et le construire

Alimenter des tableaux comme support de la gestion quotidienne

Construire ses indicateurs d'activité horeca, les valoriser lors d'une réunion via les représentations graphiques.

Démarches d'apprentissage

Basé principalement sur des cas pratiques et réels, cette AA est construite sous forme de tutoriel accompagné par un syllabus détaillé et les conseils de la professeure, ainsi que des exercices pratiques qui sont corrigés individuellement afin que chacun puisse être accompagné dans sa propre progression.

Dispositifs d'aide à la réussite

Cas pratiques

Exercices en cours avec coaching et avec corrigés sur connected

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Syllabus

Exercices et corrigés (individuel et collectif)

Coaching du professeur

4. Modalités d'évaluation

Principe

Session Q2:

Il s'agit d'un apprentissage pratique, il implique donc une participation active de l'étudiant, aussi 15% des points seront attribués pour la présence en cours et la participation active à ceux-ci.

50% des points seront attribués via un ou des travaux sur excel.

35% des points seront attribués via un travail d'analyse sous word (et éventuellement powerpoint)

Session Q3:

100% des points seront attribués par un travail de synthèse sur base d'un cas pratique portant sur ce qui a été vu durant le quadrimestre.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	15		0
Période d'évaluation			Tvs + Trv	85	Tvs	100

Evc = Évaluation continue, Tvs = Travail de synthèse, Trv = Travaux

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Dans la mesure où cette unité d'enseignement est constituée d'une seule activité d'apprentissage, automatiquement, la note de l'activité d'apprentissage est la note de l'unité d'enseignement.

Exceptions :1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).